

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet
Régularisation de l'autorisation de prélèvement du captage de la Ricorne (B55000YEXV) à Puiseaux (45)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique
Nom <input style="width: 300px;" type="text"/> Prénom <input style="width: 150px;" type="text"/>
2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale <input style="width: 500px;" type="text" value="Commune de Puiseaux"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input style="width: 500px;" type="text" value="M. Michel Touraine, maire de Puiseaux"/>
RCS / SIRET <input style="width: 100px;" type="text" value="214 502 585 000 18"/> Forme juridique <input style="width: 200px;" type="text" value="Collectivité territoriale (Commune)"/>

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie 17 - b)	Régularisation de prélèvement en nappe (Brie et Champagne) à Puiseaux - 420 000 m ³ /an - 1 800 m ³ /jour - 90 m ³ /h

4. Caractéristiques générales du projet
<p>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</p> <p>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</p> <p>Régularisation de l'autorisation de prélèvement réalisé sur le captage de Puiseaux, en fonctionnement depuis 1975. La régularisation administrative du prélèvement intervient dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de ce captage.</p> <p>Les volumes demandés intègrent la possibilité pour la commune de Puiseaux, à horizon 2030, de subvenir aux besoins des communes de Bromeilles et Desmonts en cas de crise (interconnexion préconisée dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable du Loiret de 2005).</p>

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à régulariser la situation administrative du captage de Puiseaux au titre du Code de l'Environnement et du Code de la Santé Publique. Il vise également la mise en place de périmètres de protection autour du captage.

Le forage étant en fonctionnement depuis 1975, le système en place est équilibré depuis plusieurs décennies.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pas de travaux prévus, le forage est exploité depuis 1975.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage de Puiseaux sis au lieu-dit La Ricorne (BSS000YEXV) est situé au nord de la commune de Puiseaux, sur la parcelle ZL 328, appartenant à la commune de Puiseaux.

Réalisé en 1975, il capte à la fois le calcaire de Brie et celui de Champigny qui forment une même et unique nappe (absence des marnes vertes au droit du forage). Il est crépiné entre 68,7 et 118,7 m de profondeur. Sa profondeur totale est de 120 m.

Le captage est équipé de deux pompes de capacité maximale de 75 et 90 m³/h

Des diagraphies ont été réalisées sur le forage en octobre 2010. Elles ont mis en évidence les éléments suivants :

- Bon état général du forage
- Bonne productivité, conforme au débit d'exploitation
- Venues d'eau entre 69 et 71 m de profondeur (68 % du débit) puis 113,3 et 114 m de profondeur (25% du débit)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique pour la mise en place des périmètres de protection

Autorisation au titre du Code de l'Environnement pour le prélèvement (articles R214-1 à 6 du Code de l'Environnement)

Autorisation au titre du Code de la Santé Publique pour la dérivation des eaux à des fins de consommation humaine.

Un dossier unique sera déposé auprès de l'ARS et fera l'objet d'une instruction interservices puis d'une enquête publique. Il sera ensuite étudié en CODERST.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volumes demandés :	
Volume annuel	- 420 000 m3/an
Volume journalier maximum	- 1 800 m3/jour
Débit horaire	- 90 m3/h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 12' 40" N Lat. 02° 28' 07" E

Lieu-dit La Ricorne, commune de Puiseaux (45)

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Puiseaux

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Il s'agit de la régularisation d'un prélèvement existant. Les volumes annuels prélevés entre 1999 et 2010 varient entre 289506 et 409015 m3/an. Le volume annuel demandé est de 420 000 m3/an à l'horizon 2030 et couvrira en cas de besoin la demande des communes de Bromeilles et Desmonts.

A ce jour, une étude hydrogéologique et environnementale comprenant un diagnostic du forage a été réalisée en 2011. Suite à cette étude, l'hydrogéologue agréé a proposé un projet de périmètres de protection.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui mais le forage est hors zone impactée par le PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE pour les nappes de Beauce et de l'Albien à partir de la surface du sol.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2,75 km à l'ouest de la zone NATURA 2000 directive habitats de la Vallée de l'Essonne et Vallons voisins (voir cartographie en annexe)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement de 420 000 m ³ /an dans la nappe de Brie et de Champigny (communiquantes). Ce prélèvement est en place depuis 1975, sans qu'aucune incidence n'ait été rapportée par le passé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de l'antériorité du prélèvement (1975), les écosystèmes locaux sont adaptés à celui-ci. En outre, la zone NATURA 2000 la plus proche est très éloignée du forage.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors zone du PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Du fait de l'existence du prélèvement depuis 1975, le projet n'aura pas d'effets notables sur l'environnement. La nappe captée est en outre captive.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du dossier, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact. Le prélèvement est en place depuis 1975 sans incidences rapportées sur son environnement. Il s'agit d'une régularisation.

En outre, les zones naturelles les plus proches sont éloignées de plus de 2 km du forage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Voir cartographies dans le document annexe joint (annexe 2).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Luzeac

le.

24.06.2017

Signature



Maire,
VI. TOURAINE

[Handwritten signature]

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Commune de Puiseaux
-
Loiret (45)

Etude d'impact – Examen au cas par cas Annexe 2

REDACTION		DIFFUSION	
Rédigé par	Document	Annexe 2	
C.MENARD	Nombre de pages	15	
	Diffusion le	20/04/2017	





Maître d'ouvrage :
Mairie de Puisseaux

Place du Martroi
45 390 PUISEAUX

Interlocuteur :
Mme. Catherine Deloris
Directrice des Services Techniques
Tél : 02 38 33 60 57



Maître d'œuvre :
Utilities Performance
26 rue du Pont Cotelle
45100 ORLEANS

Chef de projet :
Mme Sophie Mayer
Mail : s.mayer@utilities-performance.com
Tél : 02 38 45 42 42



Fondateurs de Up

Sommaire

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	4
2. LOCALISATION DU PROJET	4
3. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE	7
4. ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET	8
5. CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES	9
6. ZONE DE RÉPARTITION DES EAUX	14
7. PÉRIMÈTRES DE PROTECTION PROJETÉS	15

Figures

Figure 1 : Localisation du forage sur fond IGN [source : Géoportail, mars 2017]	5
Figure 1 : Localisation du forage sur fond cadastral [source : Géoportail, mars 2017]	6
Figure 4 : Environnement immédiat des captages	8
Figure 6 : Localisation des ZNIEFF (source : Géoportail – Mars 2017)	10
Figure 7 : Localisation des zones NATURA 2000 directives Habitats et Oiseaux (source : Géoportail – Mars 2017).....	11
Figure 7 : Localisation du patrimoine culturel (source : Atlas du Patrimoine – Mars 2017).....	12
Figure 7 : Synthèse des sources potentielles de pollution (source : Etude environnementale - 2011).....	13

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Le présent dossier est établi pour le compte de la commune de Puisieux.

Maitre d'ouvrage : Mairie de Puisieux
Place du Martroi
45 390 Puisieux

Interlocuteur : Mme. Catherine Deloris, Directrice des Services Techniques

N° SIRET : 214 502 585 00018

2. LOCALISATION DU PROJET

Actuellement, la commune de Puisieux est alimentée par le captage de la RICORNE identifié sous le code national 03284X0034/FAEP, situé au lieu-dit de la RICORNE sur la commune de Puisieux. Ce captage sollicite la nappe des calcaires de Brie et celle des calcaires de Champigny.

La commune de Puisieux est propriétaire de ce captage. Puisieux dessert actuellement le SIAEP de Neuville-sur-Essonne, mais ne possède pas de solutions de secours.

La localisation du forage est présentée ci-après :

Tableau 1 : Coordonnées géographiques

Dénomination	N° BSS	Commune	X (Lambert 93)	Y (Lambert 93)	Altitude NGF
AEP 2 La Ricorne	BSS000YEXV	Puisseaux	660 536 m	6 790 241 m	+ 102 m

Tableau 2 : Références cadastrales (commune de Puisieux)

Dénomination	Section	N° Parcelle
AEP 2 La Ricorne	ZL	328

La localisation du forage sur fond IGN et cadastral est présenté ci-après.

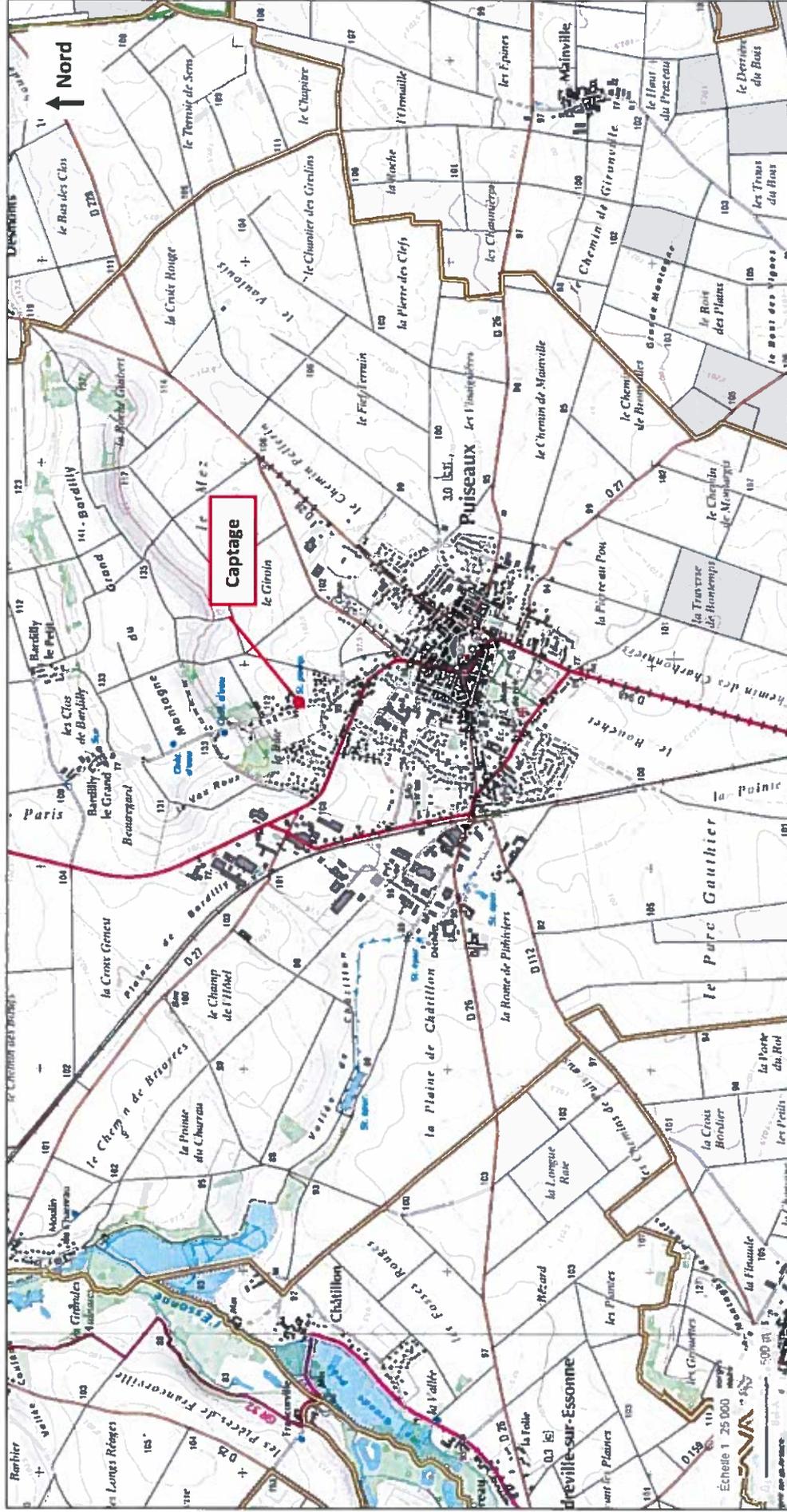


Figure 1 : Localisation du forage sur fond IGN [source : Géoportail, mars 2017]



Figure 2 : Localisation du forage sur fond cadastral [source : Géoportail, mars 2017]

3. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Le reportage photographique suivant (photographies de 2011) présente le captage de la Ricorne.



Photographie 1 : Tête du captage de la Ricorne



Photographie 2 : Colonne des pompes



Photographie 3 : Vannes de régulation des débits de pompage et robinet de prélèvement eau brute



Photographie 4 : Compteur volumétrique, chloration et robinet de prélèvement



Photographie 5 : Aperçu du captage de la Ricorne

Le captage et son périmètre de protection immédiate seront mis aux normes dans le cadre de la procédure de DUP.

4. ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET

La photographie aérienne ci-après présente l'environnement proche des captages.

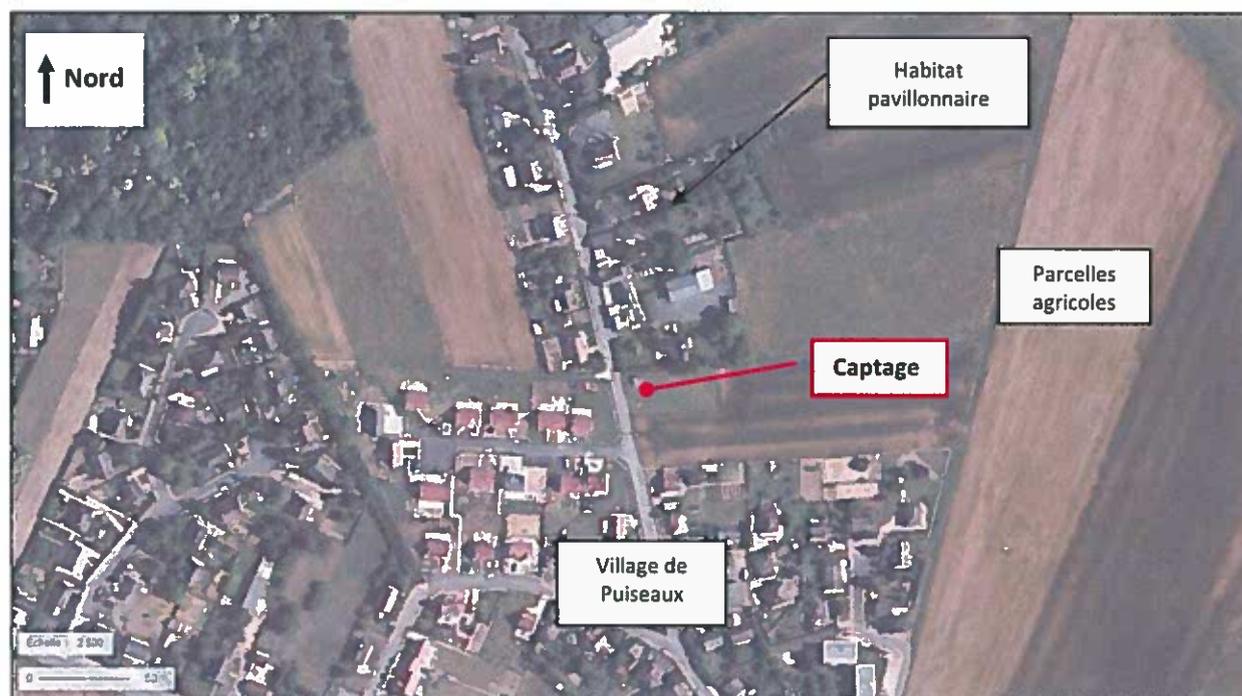


Figure 3 : Environnement immédiat des captages

5. CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Les contraintes environnementales sont présentées dans le tableau ci-après.

Contrainte environnementale	Commentaires
Commune	Puiseaux
ZNIEFF ou zone couverte par un arrêté de protection de biotope	Non
Zone de montagne	Non
Commune littorale	Non
Parc national, naturel marin, ou parc naturel régional	Non
Territoire couvert par un plan de prévention du bruit	Pas d'information
Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager	Non, voir document annexe
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation	Non
Commune couverte par un PPRN ou PPR	Non, hors zone PPRI
sur un site BASOL (sites et sols pollués)	Non
Dans une ZRE	Oui depuis la surface du sol (Beauce et Albien)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un forage AEP	Non
Sur un site inscrit ou classé	Non
Près d'un site Natura 2000	2,75 km à l'ouest de la zone NATURA 2000 directive Habitats Vallée de l'Essonne et Vallons voisins (FR2400523)
Près d'un Monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'Unesco	Non
Document d'urbanisme existant	POS du 24 mai 2000, modifié en 2009, captage en zone UB

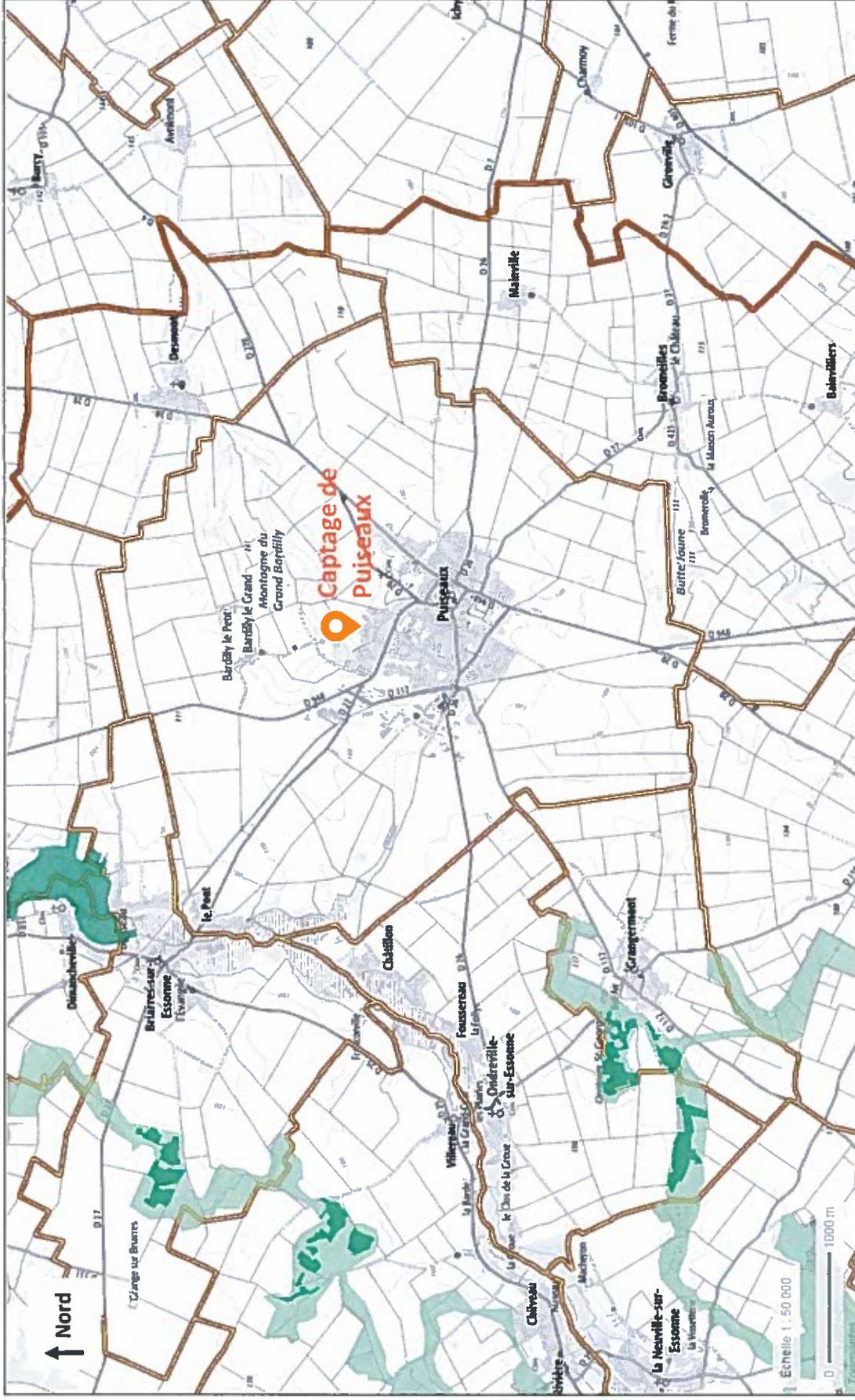


Figure 4 : Localisation des ZNIEFF (source : Géoportail – Mars 2017)

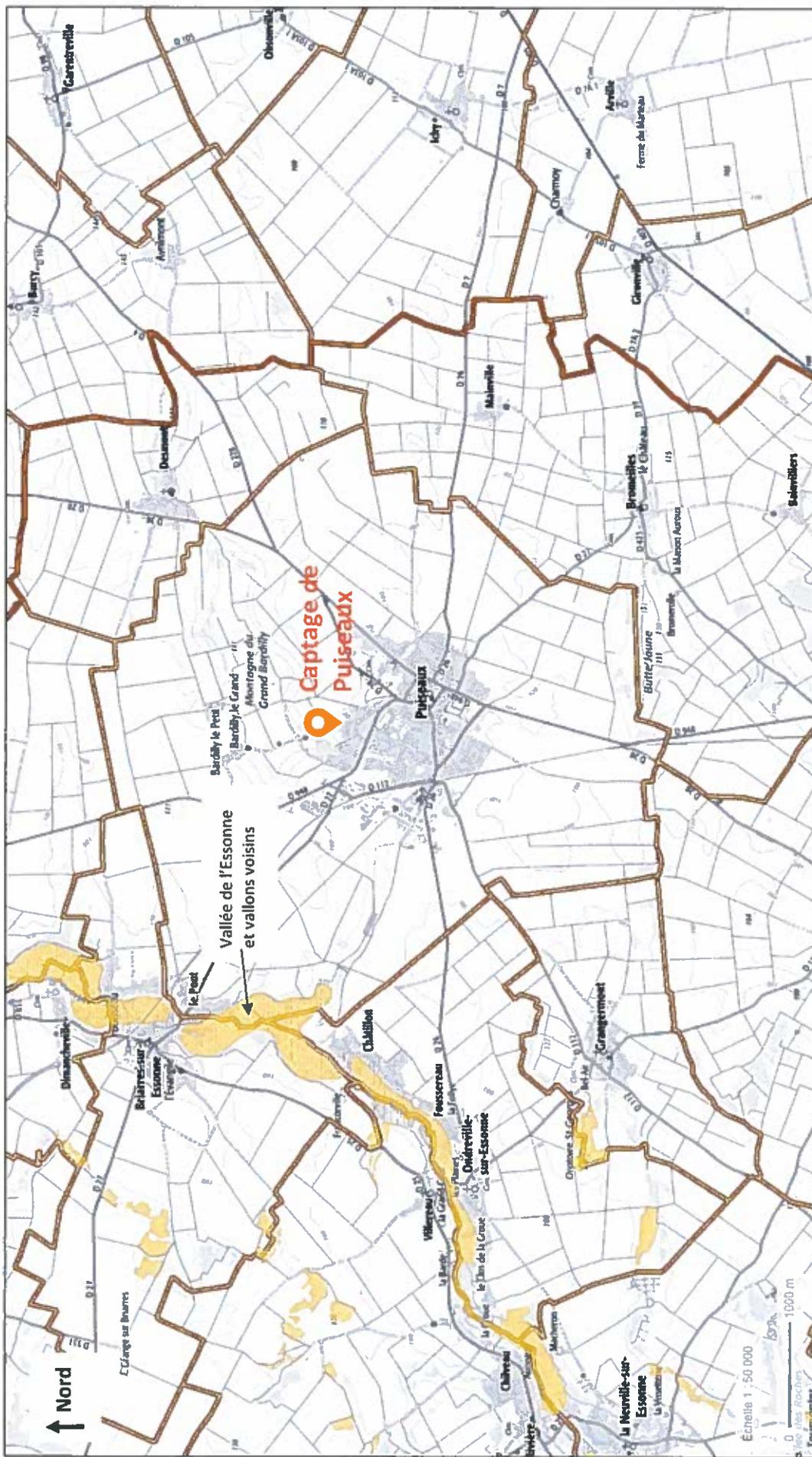


Figure 5 : Localisation des zones NATURA 2000 directives Habitats et Oiseaux (source : Géoportail – Mars 2017)

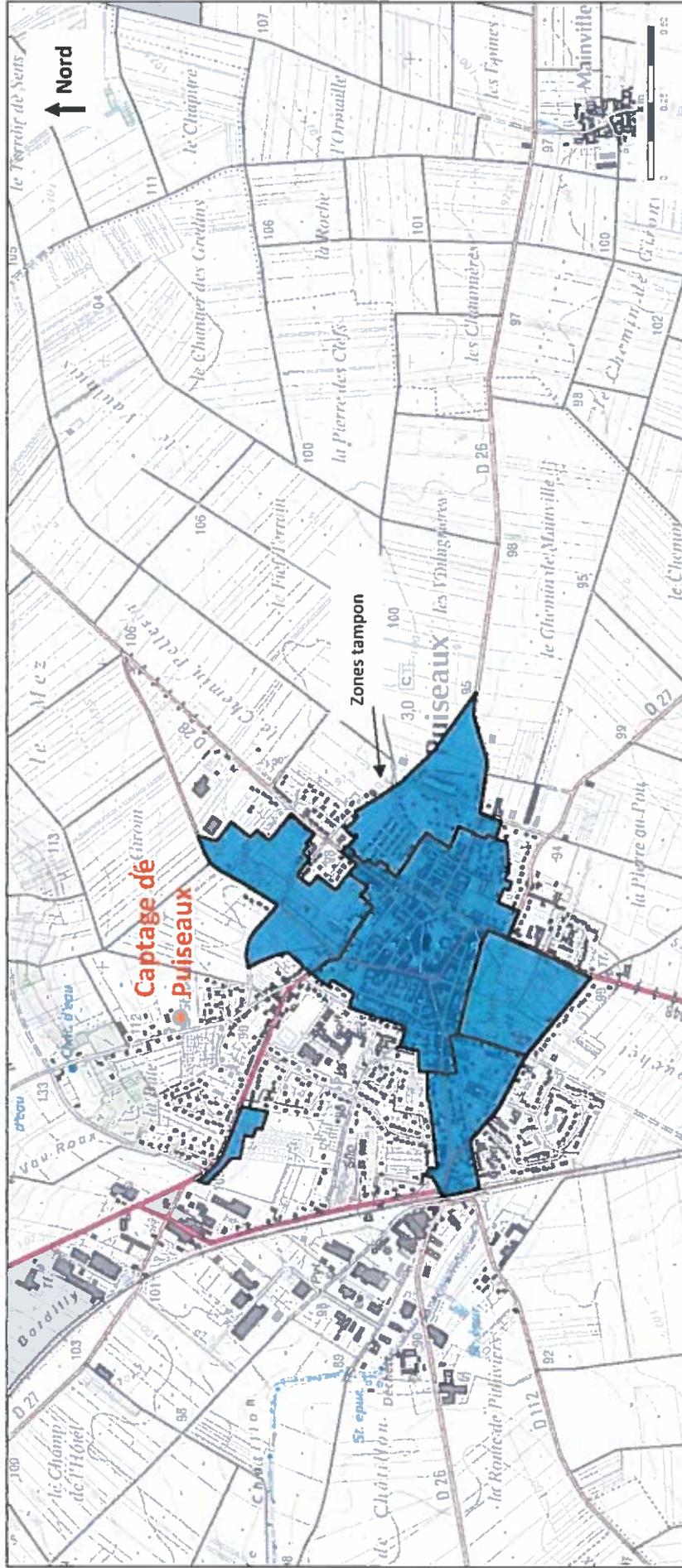


Figure 6 : Localisation du patrimoine culturel (source : Atlas du Patrimoine – Mars 2017)

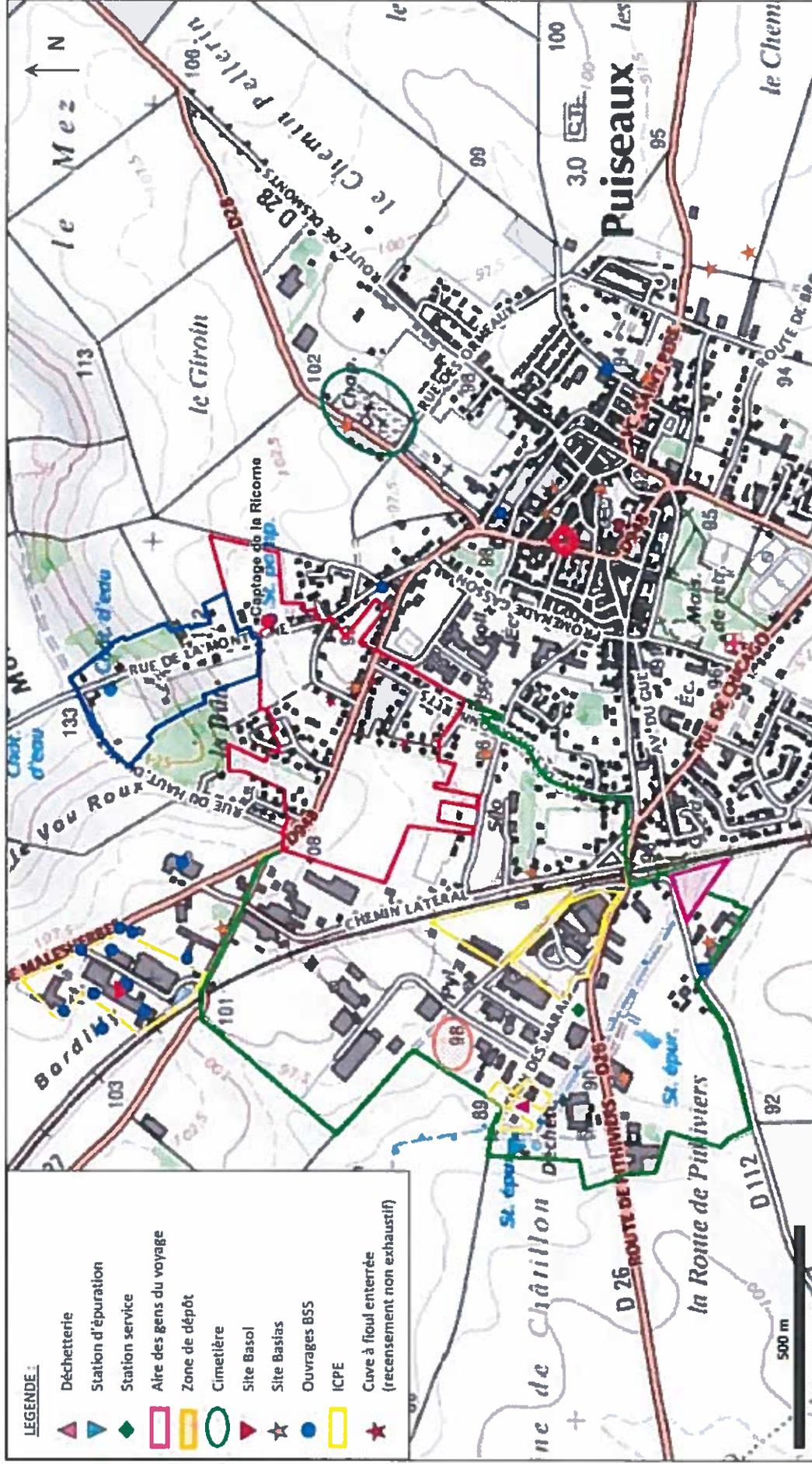


Figure 7 : Synthèse des sources potentielles de pollution (source : Etude environnementale - 2011)

6. ZONE DE RÉPARTITION DES EAUX

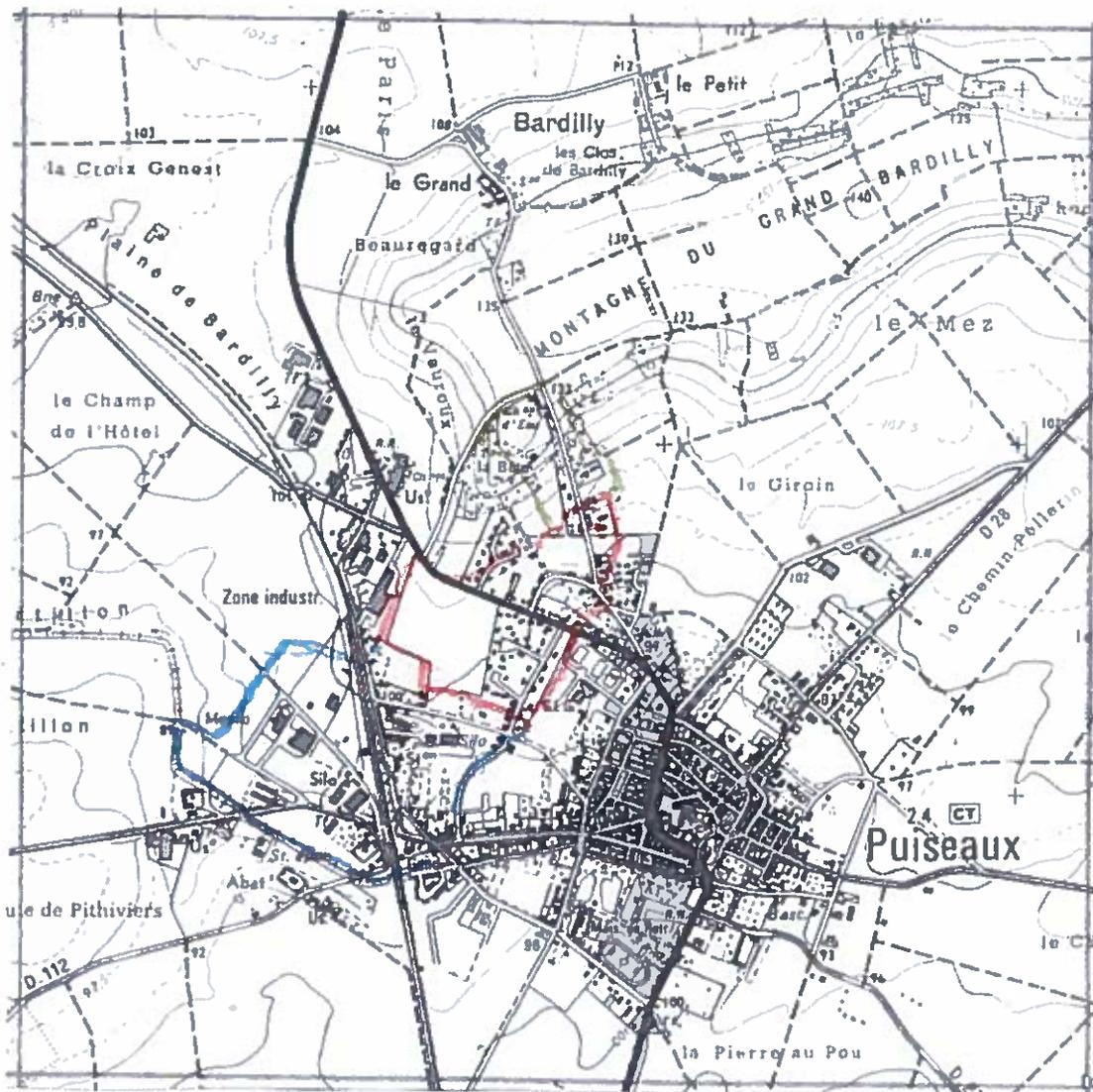
Le décret n°2003 -869 du 11 septembre 2003, relatif à l'extension des zones de répartition des eaux et modifiant le décret 94-954 du 29 avril 1994, précise la liste des bassins et les systèmes aquifères faisant l'objet d'une réglementation plus contraignante en matière de gestion des eaux.

La commune de Puisseaux est située en zone de répartition des eaux. Celle-ci concerne l'ensemble des masses d'eau depuis la surface du sol et abaisse le seuil d'autorisation de prélèvement de 200 000 m³/an à 8 m³/h. Ces dispositions sont précisées dans l'arrêté préfectoral du 22 mai 2006 indiquant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux pour le département du Loiret.

La nappe des Calcaires de Brie et de Champigny fait donc l'objet d'une restriction des prélèvements. L'exploitation du captage de la Ricorne nécessite donc une demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement.

7. PÉRIMÈTRES DE PROTECTION PROJÉTÉS

Dans son avis de novembre 2011, l'hydrogéologue agréé M. Maget préconise la mise en place des périmètres suivants :



- **Captage 03284X0034**
- **Périmètre de protection rapprochée PR.1**
- **Périmètre de protection rapprochée PR.2**
- **Périmètre de protection rapprochée PR.3**